



Assemblée Générale
2019

la Chasse 
 un Art de vivre jusque dans l'assiette





RAPPORT MORAL

**Mesdames et Messieurs les Élus, les partenaires publics,
et mes chers adhérents ici présents,**

« Les Chasseurs, premiers écologistes de France », c'est avec ce slogan choc que la saison de chasse a commencé.

Chasse aux écologistes dogmatiques avec le départ de Nicolas HULOT, mais également chasse aux chasseurs. Nous venons de traverser une saison où la presse nationale, alimentée par des groupuscules anti-spécistes, ne nous a rien épargné.

Je voudrais évoquer devant vous le problème de « chasse-bashing », littéralement « haine contre la chasse », que nous avons douloureusement vécu durant toute la saison qui vient de se terminer. Je crois que nous avons tous compris que les médias ne laisseront plus rien passer en ce qui concerne les accidents de chasse et en premier lieu, ceux qui sont mortels. Et pourtant, 2019 reste une année exceptionnelle où nous n'avons eu à déplorer que sept décès dans la pratique de la chasse. Ce sont sept morts de trop, mais en comparaison avec les 40 à 50 morts réguliers, il n'y a pas si longtemps que cela, je peux vous dire que la chasse française fait les efforts qu'il faut ! Pourtant, cela n'a pas empêché le déchaînement médiatique ; nous devons malheureusement, encore longtemps, faire avec.

Sept décès cette année, 20 il y a 3 ans, 30 il y a 15 ans, 40 il y a 20 ans. Ce chiffre ne s'obtient pas sans des années de travail et de formation auprès de nos chasseurs. Sur ce point, je félicite les responsables de chasse, ainsi que nos techniciens et agents pour le travail effectué.

Nous allons continuer dans cette voie, en actualisant une fois tous les 10 ans, le niveau sécuritaire de tous les chasseurs. Nous sommes conscients que même si le risque zéro n'existe pas, nous devons nous battre de toutes nos forces pour réduire les accidents et redonner confiance aux autres usagers de la nature.

Une chose est sûre, je n'accepterai pas de dénaturer la chasse sur des présomptions de culpabilités sécuritaires.

Mais, pour cela, nous ne pouvons plus être seuls et c'est avec une discussion et une communication permanente avec les autres usagers de la nature que nous relèverons ce formidable défi. Personne ne s'imagine

« saucissonner » les jours de la semaine avec un jour de chasse, un jour pour les VTT et un autre jour pour les randonnées à cheval. Tous les responsables souhaitent que nous apprenions à « naturer » ensemble, sur des espaces communs et je suis heureux de saluer la présence, parmi nous, de M. GATINEAU, du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Je me dois de vous informer que le groupe politique « La France Insoumise » a déposé un texte à l'Assemblée Nationale pour l'interdiction de la chasse le dimanche, les jours fériés et l'ensemble des congés scolaires. C'est une véritable provocation.

Localement, rien ne nous a été épargné non plus : arrêtés municipaux qui interdisent la chasse à 150 mètres des chemins, pétitions pour interdire la chasse sur les marais salants et, même, une réflexion d'un maire pour interdire la chasse le dimanche après-midi.

Tous les modes de chasse ont été attaqués, des miradors sciés, des huttes brûlées, des chiens kidnappés, des voitures vandalisées, des repos de chasse saccagés et je ne reviendrai pas sur la vénèrie qui fait preuve d'un déferlement de haine inouï de la part d'extrémistes.

D'autres activités rurales commencent aussi à être attaquées comme la pêche au vif, voire le No-Kill.

Dois-je aussi évoquer le saccage des boucheries ou encore la stigmatisation du monde agricole accusé des pires crimes contre l'humanité ?! Alors même que leurs métiers visent à nourrir nos enfants.

Et que dire de la Ligue contre le Cancer, qui a refusé le don de l'Association des Dianes de la Mayenne.

Mesdames et Messieurs les élus, permettez-moi de vous citer cette phrase de Louis Antoine Léon de ST-JUST :

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ».

Cela suffit, nous disons STOP aux ennemis de la démocratie !

La France des campagnes ou la France des villes, les gilets jaunes ou les cols blancs, les premiers ou les derniers de cordées, la France d'en haut ou la France d'en bas.

Ces oppositions, chez nous, n'existent pas. La Chasse et ses traditions, c'est la France de tous !

La **liberté** des grands espaces, **l'égalité** face au règlement, la **fraternité** du repas de chasse : la chasse est une et indivisible. Soyez tous persuadés qu'il n'y a pas un jour qui ne s'écoule sans que votre équipe fédérale ne défende ces trois valeurs qui fondent notre République et notre vision de la chasse.

Notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique. Celle qui, au nom de la fin du monde, bafoue les droits les plus élémentaires des ruraux qui considèrent toujours la chasse comme un mode de vie.

L'année écoulée a marqué un tournant dans l'organisation de la chasse française et les mois à venir vont bouleverser le paysage cynégétique actuel.

Croyez bien, mes amis, que si certains aiment à prêcher la fin du monde cynégétique, moi, je ne vois que le chemin de la reconquête qui s'ouvre devant nous. Nous ne sommes pas en train d'écrire une page de l'histoire de la chasse en France, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un véritable avenir !

C'est grâce à vous tous, à notre Président National, notre Conseil d'Administration, nos équipes départementales, régionales et nationales, que tous ensemble nous allons créer un précédent dans l'histoire de la chasse.

Le jour viendra bientôt où l'ensemble du monde politique comprendra que pour réussir la transition écologique, il faut juste ne plus en donner la gestion aux écologistes de salon !!

Dans ce sens, je me dois de remercier la Présidente du Conseil Régional des Pays de Loire qui a bien compris que la chasse, c'est l'écologie qui agit !

Nous venons, dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité, de signer un partenariat financier en échange de notre investissement et de nos connaissances sur la biodiversité ordinaire. Cette convention, d'un montant de 1,2 millions d'euros sur une durée de 3 ans, nous engage pleinement dans l'avenir de notre région et de ses richesses naturelles.

Je pense que nous pouvons, également, remercier Messieurs Maurice PERRION et Christophe PRIOU, ici présents, qui ont été deux artisans de ce partenariat d'avenir.

Le 25 février dernier, les représentants régionaux de la Propriété Rurale, des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs se sont retrouvés au salon de l'agriculture pour signer une charte commune des acteurs des territoires ruraux. C'est une première en France. Ensemble les ruraux travaillent sur ce qui les unit : leurs valeurs et leur vision responsable d'avenir. Acteurs incontournables de nos territoires, les agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs et propriétaires ruraux des Pays de la Loire affirment, ensemble, une même vision politique, une unité de point de vue sur la ruralité.

Je suis heureux de vous annoncer que le premier dossier traité par cette coalition des campagnes est celui de l'abandon du projet de Réserve Naturelle Nationale dans l'Estuaire de la Loire.

Nous vous l'avions promis l'année dernière, le permis national à 200 euros sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2019. Nous verrons la disparition de la validation bi-départementale, en revanche, le permis départemental reste en place dans sa forme habituelle pour ceux qui le souhaitent.

Cette baisse importante du coût du permis a été possible par la division par 5 de la redevance cynégétique qui servait au financement de l'ONCFS.

Cet établissement, que vous connaissez tous, va disparaître pour fusionner avec l'Agence Française de la Biodiversité et former un nouvel établissement au 1^{er} janvier 2020 : l'Office Français de la Biodiversité.

Chargés de mettre en place une police de la ruralité, les agents qui la composent verront leur pouvoir d'enquête étendu et leurs moyens renforcés.

Cette loi de fusion, déjà débattue en janvier à l'Assemblée Nationale, viens d'être débattu hier au sénat. Peut-être que le Sénateur M. PRIOU pourra nous en parler tout à l'heure.

Elle n'est pas, comme son nom l'indique, un simple projet de fusion. C'est en réalité une loi « chasse » qui va modifier énormément le fonctionnement de notre Fédération Départementale, mais également, celui des Fédérations Régionales et Nationale. Grâce à cette loi, ce sont au final plus de 20 millions d'euros par an qui seront injectés pour le monde cynégétique.

En échange de ces crédits conséquents, l'État se désengage de leur mission de services publics qu'il exerçait jusqu'à présent, au profit des Fédérations.

A partir du 1^{er} juillet 2019, nous allons donc être juridiquement et pénalement responsables du bon fonctionnement des ACCA et des plans de chasse du petit et grand gibier.

Ces missions, encore réalisées l'année passée par la DDTM, seront demain entièrement assumées par votre Fédération. Cela simplifiera les démarches administratives et renforcera le rôle de votre Fédération auprès des instances publiques.

Néanmoins, notre responsabilité juridique étant engagée, nous devons gérer l'ensemble des dossiers dans le strict respect de la loi et des règlements.

Ce projet de loi permet, également, de corriger un jugement du Conseil d'État qui pourrait avoir des effets dramatiques pour les ACCA. En effet, un jugement rendu le 5 octobre 2018 aurait pu permettre, si rien n'avait été fait, de donner la possibilité à des propriétaires privés de se regrouper pour obtenir les surfaces légales d'opposition cynégétique.

Autant vous dire que c'était la mort des ACCA !

Un amendement a été déposé afin de remédier à ce risque majeur pour ces associations de chasse populaires par excellence.

Je tiens à remercier, personnellement, le travail exemplaire sur ce dossier fournit par le Président National des ACCA, Christian LAGALICE et Maître LAGIER, juriste confirmé.

D'autres amendements ont été déposés afin de renforcer davantage le rôle des Fédérations Départementales dans la gestion de la biodiversité dite « ordinaire ». Nous allons, notamment, devoir gérer un fond « biodiversité », alimenté à hauteur de 5 euros par permis et abondé de 10 euros par l'État.

Autre sujet qui devrait, peut-être, se glisser dans la loi : la réforme de l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Il n'est plus possible de payer 100% des dégâts et de chasser que sur 70% du territoire.

Il ne faut plus que les chasseurs soient les seuls payeurs des factures d'indemnisation, et encore moins sur des territoires non chassés. Va-t-on enfin avoir un paiement généralisé de tous les territoires chassables, dès lors qu'il y a des dégâts ?

Nous voulons que l'État, les communes et bien sûr tous les nouveaux objecteurs de conscience cynégétique, reçoivent le même traitement financier que le nôtre.

Je me permets de vous rappeler que la prise de position de Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA, contre l'extension de la chasse du sanglier au mois de mars est totalement incompréhensible !

Enfin, que dire des pressions des sylviculteurs qui voudraient nous faire payer les dégâts forestiers !

Je voudrais, à ce sujet, citer Willy SCHRAEN, Président de la FNC, qui, lors de l'Assemblée Générale de la FNC en Mars dernier, a tenu les propos suivant :

« Inutile de se perdre dans l'argumentaire, si nous devons payer ne serait-ce que le moindre bourgeon, alors j'aurai l'immense honneur de demander aux Fédérations de ne plus rien payer du tout, ni aux agriculteurs, ni aux forestiers, car nous ne sommes pas des vaches à lait ! »

Un rapport parlementaire a été rendu au ministère mi-mars ; il doit permettre de modifier les règles de paiement des dégâts et, notamment, obliger les territoires qui ne chassent pas à payer, également, les indemnisations de dégâts.

Je souhaitais souligner, pour cette année encore, l'engagement de tous dans la gestion du sanglier. C'est inéluctable, il n'est plus possible de supporter des réservoirs de population que l'on ne peut réguler.

Ce sujet des « zones refuges » sera notre cheval de bataille lors des échanges à venir avec les services de la Préfecture. Vous nous avez déjà fait remonter de nombreux secteurs non chassés et je vous en remercie.

Le projet de réforme supprime le timbre « Grand Gibier » national et instaure l'entrée en vigueur de la cotisation territoriale à l'ensemble des départements français, de manière obligatoire, dans les statuts de toutes les Fédérations.

Pour la saison prochaine, notre Conseil d'Administration n'a pas souhaité appliquer cette cotisation territoriale. Cependant, pour la saison 2020/2021, nous serons dans l'obligation financière de réfléchir à sa mise en place.

Cette réflexion sera menée, notamment, lors des réunions d'échanges qui seront programmées afin d'élaborer notre prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui doit être renouvelé en 2020.

Cette année a été également marquée par le renouvellement de la liste des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » ; autrement dit, les espèces anciennement appelées « nuisibles ».

Je peux vous dire que les groupes anti-chasse sont de plus en plus virulents et nous devons justifier l'ensemble de nos données. Cette année, encore, le nombre de bilan de captures et de déclarations de dégâts dus aux prédateurs sont très faibles. Les espèces sont automatiquement retirées de

la liste des « nuisibles », donc plus piégeable, dès que nous ne sommes pas capables de justifier 10 000 euros de dégâts par an, pour chaque espèce.

La Préfecture a déposé, suite aux trois CDCFS de travail âprement discutées et argumentées de part et d'autre, un dossier au ministère pour le classement « nuisible » du renard, de la fouine, du corbeaux freux, de la corneille noire, de la pie bavarde et de l'étourneau sansonnet.

Le cas du putois a été relativement discuté car nous ne sommes plus que 3 départements en France à le piéger.

Sachez qu'une pression très forte va être exercée par les associations écologistes sur la Préfecture pour le déclassement du renard de la liste des espèces « nuisible ». Ce scénario serait dramatique pour les populations de lièvres et la faune ordinaire. Nous savons pertinemment que la seule volonté de ce genre d'association est de faire disparaître la chasse plutôt que de protéger la biodiversité.

Autre inquiétude, celle concernant le gibier d'eau. Je ne reviendrai pas sur le sujet des oies qui sera jugé sur le fond d'ici quelques mois. Comment refuser aux chasseurs Français de prélever quelques oies supplémentaires alors même que la commissaire européenne déléguée à l'agriculture nous le demandait ??

La vraie inquiétude vient de la réunion AEWA : accord international qui statue sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie et qui s'impose à chaque pays signataire dont la France. Elle a eu lieu cet hiver en Afrique du Sud. Quasiment tous les limicoles, à l'exception des bécassines, viennent d'être classés en mauvais état de conservation. Sans une réserve favorable émise par la commission européenne, nous n'aurions pas pu chasser à l'ouverture prochaine le vanneau, les chevaliers et même le fuligule milouin.

Nous avons maintenant trois années devant nous pour mettre en œuvre des plans d'actions sur ces espèces pour les garder chassables sous le principe de la gestion adaptative.

Cette nouvelle approche de gestion dite « adaptative » est simple et définie comme telle par le ministère. « *Les prélèvements doivent être*

ajustés selon l'état de conservation des populations d'espèces sauvages. Ils pourront être à la baisse si une espèce est en danger, ou à la hausse si les conditions de conservation sont bonnes. »

Notez que nous parlons de toutes les espèces sauvages. Alors demain peut-être, sera-t-il possible de prélever plus facilement les cormorans, goélands, choucas qui causent des milliers d'euros de dégâts, mais dont leur statut d'espèces protégées, interdit tous prélèvements.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans rendre hommage à nos amis les veneurs qui ont été victimes d'actes odieux que je condamne fermement. J'appelle tous les chasseurs à soutenir la chasse à courre contre ces actions intolérables dont le but est d'interdire définitivement cette activité. Les veneurs pratiquent une très belle chasse naturelle et très populaire. Cette chasse traditionnelle doit être respectée et défendue passionnément parce qu'elle est aujourd'hui l'une des plus menacées. Nous devons faire face à ces provocations la tête haute, en restant dignes et courtois, et prouvons à nos détracteurs que nous sommes fiers de notre passion et continuons à chasser !

Soyons tous solidaires car demain les autres modes de chasse seront également attaqués et menacés. « Diviser, c'est régner » c'est bien connu, c'est pourquoi l'unité doit être de rigueur entre nous tous. Nous sommes tous chasseurs !

Entraver la chasse à courre, c'est entraver celle que je pratique aussi !

Ne reculons plus, n'ayons pas peur de montrer nos compétences, la réforme de la chasse va nous donner les moyens d'avancer pour pousser, ensemble, la mêlée jusque dans l'en-but.

Mesdames et Messieurs les chasseurs, mes chers amis,

Vive la chasse qui avance et vive la Vènerie !